

Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DE REUNION</p> <p style="text-align: center;">Comité des élus « Charte Forestière de Territoire »</p>
Objet de la réunion : Point d'avancement de la mise en œuvre du plan d'actions CFT
Date et lieu de la réunion : 20 juin 2017 dans les locaux du Pays Pyrénées-Méditerranée
Rédaction du compte-rendu : Mathilde GUITTET (Pays Pyrénées-Méditerranée)
Diffusion du compte-rendu : Ensemble des membres du comité de élus de la CFT
Pièce jointe au compte-rendu : Support de présentation et tableaux de synthèse

Présents à la réunion

André BORDANEIL	Communauté de communes du Vallespir
Daniel BAUX	Union Régionale des Collectivités Forestières Occitanie
Martine ROLLAND	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Mathilde GUITTET	Pays Pyrénées-Méditerranée
Michel CONTIE	Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Orientales
Yves PORTEIX	Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris

Excusés à la réunion

Antoine ANDRE	Pays Pyrénées-Méditerranée
Christian VILA	Communauté de communes des Aspres
Louis CASEILLES	Communauté de communes du Haut-Vallespir
Didier INARD	Interprofession régionale Arfobois
Philippe CHABERNAUD	Centre Régional de la Propriété Forestière
Roger PAILLES	Syndicat des Forestiers Privés des Pyrénées-Orientales
Guy ESCLOPE	Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée

A noter que le présent compte-rendu a pour but de retracer les principaux échanges de la réunion, en complémentarité avec le diaporama et les tableaux d'avancement du plan d'actions.

-oooOooooOooo-

Mathilde GUITTET, animatrice de la CFT Pyrénées-Méditerranée, introduit le comité des élus « Charte Forestière de Territoire » en remerciant les participants et en énonçant l'ordre du jour :

- Présentation et discussion autour des actions CFT portées par le Pays Pyrénées-Méditerranée
- Point d'avancement du programme d'actions de la Charte Forestière de Territoire 2016/2021
- Actualités, questions et points divers en guise de conclusion du comité technique

1. Présentation et discussion autour des actions CFT portées par le Pays Pyrénées-Méditerranée

1.1 - Etude d'opportunité pour la valorisation du bois local en mobilier

Mathilde GUITTET présente synthétiquement le contexte, les objectifs et la méthodologie de l'étude d'opportunité de la valorisation du bois local sous forme de mobilier ainsi que les résultats de l'enquête réalisée auprès des collectivités et les pistes de travail (cf. diapo 4 à 6). En termes de perspectives, Mathilde GUITTET indique qu'il a été décidé début juin à l'issue d'une réunion de restitution dédiée aux élus de lancer une sorte d'appel à manifestation d'intérêt auprès des entreprises pour identifier celles souhaitant s'engager dans la démarche et de travailler autour de projets concrets portés par des collectivités locales pour expérimenter la fabrication de mobilier en bois local.

Echanges au sein du comité des élus

André BORDANEIL (Communauté de communes du Vallespir) demande s'il existe des entreprises locales capable de fabriquer des extensions en bois de bâtiments pour un projet d'agrandissement d'un vestiaire de stade. Mathilde GUITTET enverra les contacts des entreprises qu'elle a pu recenser dans le cadre de l'enquête réalisée en 2015/2016.

Des échanges s'ouvrent sur la problématique de l'absence du sciage sur le territoire, et même au-delà. Daniel BAUX (élu référent de la CFT) indique que des réflexions sont en cours au niveau régional pour savoir comment développer une unité de sciage des gros bois. Il est précisé qu'en cas d'absence d'exploitation des bois, il sera plus difficile/coûteux à long terme de le faire.

Plus globalement, André BORDANEIL souligne l'importance d'un portage politique et de l'investissement des collectivités pour aider la filière forêt-bois. Aujourd'hui, plusieurs projets doivent être dynamiser par les élus sur le territoire (exemples cités de la plateforme bois énergie du Vallespir ou encore de l'amélioration de la desserte D13f).

Daniel BAUX indique qu'il faut être vigilant concernant les Plan d'Urbanisme Intercommunaux afin de ne pas trop border la circulation des engins agricoles et forestiers. Il existe des incohérences entre le code de l'urbanisme et le code forestier.

1.2 - Mode opératoire d'utilisation de la voirie par la filière forêt-bois

Mathilde GUITTET présente le contexte et les objectifs du mode opératoire d'utilisation de la voirie communale lors de chantiers forestiers (cf. diapo 7). Daniel BAUX explique le principe de fonctionnement incluant la mise en place d'une déclaration de chantier et la réalisation d'états des lieux sur la voirie publique (cf. diapo 8) tout en précisant que l'idée est de reproduire cette démarche à l'échelle régionale à partir de 2 territoires pilotes dont fait partie le Pays Pyrénées-Méditerranée. Différents outils et actions d'accompagnement sont à développer (désignation d'un référent par commune, création d'un annuaire, fiche de renseignement et d'états des lieux type, notice explicative, formation sur le terrain, etc.) pour la mise en place d'un tel protocole qui sera co-construit entre les collectivités et les professionnels (cf. diapo 9 à 10).

Echanges au sein du comité des élus

Martine ROLLAND (Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales) s'interroge d'une part sur les éventuels effets pervers de ce mode opératoire, et d'autre part, dans quelles mesures les forestiers devront payer pour réparer les dégâts occasionnés. Daniel BAUX répond tout d'abord que l'objectif est que le protocole soit mis en place en concertation avec tous les acteurs pour renouer le dialogue, notamment entre élus et professionnels. Les retours d'expérience font état d'un bilan positif suite à la mise en place d'un tel protocole avec peu de dégâts lors de chantiers (sensibilisation et attention des acteurs, échanges sur les meilleurs itinéraires à emprunter, etc.). Après, en cas de dégâts, les professionnels auront alors effectivement à leur charge de remettre en état ou de payer les travaux de réhabilitation de la voirie publique. En forêt privée, des états des lieux peuvent également être réalisés sur demande des propriétaires privés (modèle disponible auprès des organismes forestiers).

Daniel BAUX indique qu'il serait intéressant de développer un outil similaire aux déclarations en ligne des agriculteurs pour l'écobuage permettant de prévenir les différents services qui envoient leur avis sur la demande d'autorisation d'écobuer. Mathilde GUITTET se renseignera sur cet outil auprès des services de la Préfecture tout comme sur l'outil en ligne de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) développé à l'échelle nationale.

Le comité des élus s'accorde l'intérêt d'organiser sur demande des réunions publiques pour communiquer sur l'exploitation forestière auprès des habitants. Daniel BAUX indique qu'il serait intéressant et plus efficace de coupler cette communication/sensibilisation lors d'évènements, comme l'inauguration de chaufferie bois pour expliciter la filière de l'amont à l'aval par exemple.

1.3 - Mise en place d'un annuaire des entreprises locales de la filière

Mathilde GUITTET présente le contexte et les objectifs de la création d'un annuaire des entreprises locales de la filière bois et liège ainsi que la méthodologie et le calendrier prévisionnel (cf. diapo 11 à 12). Ensuite, Mathilde GUITTET expose les propositions de contenu de cet annuaire pour avis et amendement des membres du comité des élus tout en faisant part des échanges du comité technique qui a eu lieu le 13 juin 2017 (cf. diapo 13 à 14 ci-dessous).

Annuaire des entreprises de la filière
Proposition de contenu pour l'annuaire

1/ Topo explicatif sur l'annuaire des entreprises de la filière bois et liège
=> Petite fenêtre à ouverture automatique donnant des informations aux usagers (objectif annuaire, autorisation et modification données, liste non exhaustive, etc.)

2/ Possibilité de contribution des usagers pour abonder l'annuaire
=> Mise à disposition du formulaire et invitation à relayer aux entreprises connues (absence de remplissage en ligne car autorisation obligatoire soumise à signature)

Pays Pyrénées-Méditerranée - Comité Technique « Charte Forestière de Territoire » - 13/06/2017 13

Annuaire des entreprises de la filière
Proposition de contenu pour l'annuaire

3/ Contenu de l'annuaire des entreprises de la filière bois et liège

- ✔ **Identité de l'entreprise => Identification & Coordonnées**
Nom de l'entreprise + Nom et prénom du gérant + Adresse + Téléphone fixe & port.
+ Mail + Site Internet + Logo ou illustration (+ Petit topo de description ?)
- ✔ **Activité de l'entreprise => Prestations proposées aux clients**
Conseil et expertise en gestion forestière / Sylviculture et travaux forestiers (piste ?)
Débroussaillage / Exploitation forestière / Transport de bois / Prestation de broyage /
Production et vente de bois énergie / Sciage / Fabrication produits en bois et liège /
Pose et mise en œuvre produits en bois et liège / Construction en bois / Négoce bois
- ✔ **Spécificité de l'entreprise => Critères potentiels de choix**
Provenance des bois (Pays / Département / Région / France / Espagne / Europe)
+ Type d'essence forestière + Rayon d'intervention + Certification/Qualification

Pays Pyrénées-Méditerranée - Comité Technique « Charte Forestière de Territoire » - 13/06/2017 14

Echanges au sein du comité des élus

Martine ROLLAND et André BORDANEIL regrette que l'annuaire ne puisse pas être exhaustif. Mathilde GUITTET explique que certains professionnels ne souhaitent pas apparaître dans un annuaire, c'est pourquoi une autorisation signée sera incluse dans le formulaire à remplir par les entreprises. Toutefois, il sera important de bien souligner le fait qu'il s'agit d'un annuaire gratuit constitué sur la base des entreprises volontaires afin de les inciter à participer.

André BORDANEIL s'interroge sur l'existence de commerciaux qui valorisent les bois locaux (à l'échelle française notamment) par rapport aux bois du Nord ou aux bois exotiques. Il existe certainement des lobbyings nationaux sans qu'ils soient particulièrement connus localement. Des échanges s'ouvrent alors sur la communication autour de la filière, et la certification PEFC.

Concernant les trois questions principales évoquées au sein du comité technique « Charte Forestière de Territoire », voici les éléments retenus par le comité des élus :

1/ Comment actualiser l'annuaire des entreprises ? => Le comité des élus valide une mise à jour annuelle avec une relance par mail des entreprises, tout en laissant la possibilité à ces dernières de faire remonter les modifications qu'elles souhaiteraient apportées au fil de l'eau via le formulaire.

2/ Quelles entreprises peuvent s'inscrire ? => Le comité des élus retient comme périmètre celui du Pays Pyrénées-Méditerranée (entreprise ayant leur siège ou un établissement sur le territoire), avec un élargissement possible à l'échelle départementale seulement pour les entreprises travaillant effectivement sur le territoire (activité réalisée dans les 5 dernières années par exemple). La sollicitation du comité technique et du comité des élus en cas de doute est à envisager mais il s'agit d'avoir des critères objectifs comme le précise Martine ROLLAND.

3/ Quelle place pour les organismes non lucratifs de conseil (type CRPF, CEN LR, etc.) ? => Le comité des élus s'accorde sur le fait qu'il est intéressant de faire apparaître ces organismes mais plutôt à part (sous une autre catégorie) tout en restant focaliser sur la filière forêt-bois pour éviter de trop élargir.

1.4 - Outils de communication sur la forêt, ses enjeux, usages et acteurs

Mathilde GUITTET présente les deux outils de communication autour de la forêt qui vont être élaborés sur 2017/2018 à deux échelles différentes : d'une part, un kit de renseignement sous forme de fiches à l'échelle du Pays Pyrénées-Méditerranée (cf. diapo 15), et d'autre part, une exposition avec des outils interactifs à l'échelle du département des Pyrénées-Orientales (cf. diapo 16).

Ce point n'appelle pas de remarque particulière de la part des participants.

2. Point d'avancement du programme d'actions de la Charte Forestière de Territoire 2016/2021

Afin de faire le point sur l'état d'avancement de la Charte Forestière, Mathilde GUITTET énonce quelques éléments d'ordre quantitatif (cf. tableau ci-dessous). Ainsi, après un an de mise en œuvre, 48 % des actions du programme d'actions sont actuellement terminées ou en cours de réalisation.

	Enjeu A	Enjeu B	Enjeu C	Enjeu D	Total
Nb d'actions du programme	23 (+4)	25 (+2)	35 (+12)	16 (+2)	99 (+20)
Nb d'actions terminées	5	2	4	1	12
Nb d'actions en cours de réalisation	14	8	19	5	46
Etat d'avancement de réalisation	70 %	37 %	48 %	33 %	48 %
Nb d'actions en cours de montage	1	4	11	2	18

Ensuite, les tableaux de suivi du programme d'actions sont parcourus dans les grandes lignes avec le comité des élus (cf. tableaux d'avancement mis à jour et joints au présent compte-rendu).

Echanges au sein du comité des élus

Mathilde GUITTET attire l'attention du comité des élus sur la thématique de la biodiversité en explicitant les échanges ayant eu lieu en comité technique le 13 juin 2017 (importance des actions et dynamique locale mais difficulté de mise en œuvre). Les participants ont bien conscience des contraintes budgétaires et des phases de restructuration des divers partenaires financiers. La proposition de retourner à leur rencontre pour échanger de nouveau sur les projets est retenue, et notamment de creuser auprès des nouvelles Agences Nationale et Régionale de Biodiversité.

Daniel BAUX indique que sur le Grand Tétrás, le gros projet Gallipyr doit certainement concentré tous les efforts (qu'ils soient techniques et financiers). Il se renseignera sur les possibilités d'ouvrir à l'action identifiée dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire. Martine ROLLAND insiste sur le fait de travailler davantage maintenant sur l'atténuation en termes de préservation de la biodiversité plutôt que sur l'adaptation qui est souvent très onéreuse.

Concernant le maintien et le développement du sylvopastoralisme, Daniel BAUX indique qu'une réunion a récemment été organisée sur Corsavy entre la commune, les éleveurs et la chambre d'agriculture pour notamment réouvrir de nouveaux milieux par du débroussaillage. Cela participe à un des enjeux de la Charte Forestière de Territoire.

Des échanges s'ouvrent alors sur la problématique du développement - parfois non contrôlé - des activités de pleine nature, imposant d'être vigilant pour concilier loisirs, préservation de l'environnement et sécurité. Surfant sur la mode et un argumentaire basé sur les retombées économiques pour un territoire, un lobbying des organisateurs de manifestations sportives se met en place pour accéder à des espaces naturels sensibles. Une réflexion globale est donc à avoir pour éviter les écueils et peut-être mettre en place une charte comme proposé par Martine ROLLAND.

Pour conclure ce comité des élus « Charte Forestière de Territoire », Mathilde GUITTET indique qu'un compte-rendu, assorti du diaporama et des tableaux de synthèse de l'état d'avancement du plan d'actions, sera envoyé pour relecture et validation aux membres du comité des élus.

-oooOooooo-

**Compte-rendu validé par l'ensemble
des membres du comité des élus**